

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE REVEIL

POLITIQUE—THEATRE—LITTÉRATURE—BEAUX-ARTS

VOL XIV

MONTREAL, 7 AOUT 1901

No 290

SOMMAIRE

"Boycotting," *Vieux-Rouge* — Les Ecoles Laiques, *Magister* — Saint-Support, *Jérôme* — La Répartition des Taxes, *Civis* — Le Portefeuille, *Octave Mirbeau* — Marthe, *La Direction* — Lettre d'un Jésuite pour la Destruction d'un Ordre Religieux, *Jean de Bonnefon* — Chronique, *Rigolo* — Le Menuet, *Edmond Haraucourt*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Le REVEIL est imprimé et publié par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, à Montréal.

Le prix de l'abonnement au REVEIL est TROTIS PIASTRES par année.

"BOYCOTTING"

Tous les abonnés du REVEIL connaissent la définition ordinaire de ce mot, passé aujourd'hui dans le vocabulaire de toutes les nations qui peuplent le continent américain. Cependant, je viens aujourd'hui non pas l'exemplifier, mais lui donner une expansion qu'il n'avait pas eue jusqu'à ce jour, et c'est bien facile, vu que je n'ai qu'à citer des faits directs.

Le "*boycotting*" ou, si vous aimez mieux, l'ostracisme des Grecs—ce n'est pas une invention moderne — consiste de nos jours à priver les grandes corporations ou les citoyens qui ont acquis, par leur énergie ou leur esprit d'initiative, le monopole de la vente d'un objet quelconque de leur fabrication dont ils ont obtenu la patente du gouvernement, du privilège de cette vente, en la mettant en interdit.

Cette manière de ruiner un commerçant ou un industriel constitue, paraît-il, un délit prévu par le droit commun, et peut être puni par l'emprisonnement ou une amende.

Lorsque feu Fabre, vous savez, le grand homme, mit le CANADA-REVUE au ban de l'opinion publique, il avait raison de croire que ses ordres arbitraires seraient écoutés, et en effet ils l'ont été, cependant pas encore aussi pleinement qu'il l'aurait désiré. Il y avait des récalcitrants qui ne l'entendaient pas de cette oreille-là et voulaient savoir le pourquoi de l'interdit.

On avait sous la main toute la nuée de moines de toutes robes et de toutes couleurs, mâles et femelles, tous trop roses pour gagner honorablement leur vie dans l'exercice d'un métier utile à la société, et on ne tarda pas à les mettre en campagne. En premier lieu ils y étaient bien disposés par le fait que leur néfaste industrie se trouvait menacée par le *journal maudit*, comme ils l'appelaient.

Cela ne suffisait pas, les bons curés, les vigoureux vicaires et les pimpants abbés mirent la main à la pâte, et allèrent pour ainsi dire de porte en porte. On m'a assuré que dans les maisons où les personnes étaient jolies, ils n'étaient jamais à bout d'arguments et finissaient par les convaincre après quelques heures de conversation.

La même campagne fut dirigée contre le REVEIL et se continue encore. Heureusement que ses effets ne peuvent plus être désastreux aujourd'hui.

Cependant, cela ne suffisait pas encore pour apaiser cette bonne haine ecclésiastique, la seule qui ne blanchit pas en vieillissant, mais reste toujours vivace — et après avoir tué le journal, il fallait tuer l'homme. Comme le fer et le poison ne sont plus à la mode, il restait un moyen moderne et passablement meurtrier, le boycott. On s'en servit avec succès et aujourd'hui *Vieux-Rouge* est incapable de

se placer dans aucune des usines où se fabriquent les journaux quotidiens ou hebdomadaires français.

Voilà où nous en sommes rendus dans la libre Amérique.

Crois ou meurs !

Et dire que c'est au vingtième siècle !

VIEUX-ROUGE.

Les Ecoles Laiques

Les institutrices de la Province de Québec ont été convoquées en un congrès spécial destiné à promouvoir l'éducation. C'est un besoin qui se fait grandement sentir dans le pays, et il est plus que temps de s'en occuper. Nous oserons demander aux monteurs de cette gigantesque blague pourquoi ils sont allés se jeter dans la gueule du loup en choisissant une institution religieuse comme lieu de réunion. S'il faut en juger par les appréciations qui nous ont été fournies par des institutrices laïques de Montréal, il n'y a pas d'affections outrées qui se perdent en route entre ces bonnes dames des congrégations et les laïques enseignantes, bien au contraire.

Nous ne voyons pas, conséquemment, la raison qui a pu porter les promoteurs de cette nouvelle entreprise pédagogique à choisir le local qu'ils ont adopté par leurs réunions.

Quels que soient leurs motifs, nous ne les discuterons pas ici, mais nous prendrons la liberté grande de reproduire une partie d'un discours de Gambetta, l'illustre homme d'état français, relativement à cette question. Ce discours a été prononcé le 12 août 1881, à la réunion électorale du XXe arrondissement, et mérite la méditation de notre population :

Il y a maintenant l'école. Oh ! sur ce point, on ne peut pas dire qu'il y ait beaucoup à faire. Il y a peu d'obstacles à surmonter ; tout le monde est d'accord dans les rangs du parti républicain : majorité, minorité, centre gauche, gauche. — Je m'arrête, parce que je ne terminerais pas l'énumération. Tout le monde, dis-je, est d'accord pour doter magnifiquement l'école. On ne fait, du reste, en cela, qu'exécuter le vœu unanime et impérieux du pays, qui sent bien que l'école est véritablement le séminaire de l'avenir, notre séminaire à nous, celui d'où sortiront des citoyens mûrs pour les difficultés de la vie intérieure et prêts aussi pour le service extérieur de la France : le séminaire républicain qui implique, à mon sens, cette triple nécessité : l'obligation, la gratuité la laïcité. On a bataillé quelque temps sur le dernier terme ; on a équivoqué sur la laïcité : on a demandé à transiger, à modifier ; on a lutté pendant un jour, deux jours, trois jours ; on a marchandé. Messieurs à toutes ces demandes il faut répondre : Non, nous voulons l'Eglise chez elle et l'école chez elle ; l'instituteur absolument maître du lieu où il donne ses leçons et ne laissant franchir le seuil de sa demeure que par les représentants autorisés de l'Etat

Et quand vous aurez pratiqué ce régime pendant une génération, quand vous aurez ensemené de germes toute cette jeune France qui s'éveille à la vie, ah ! Messieurs, soyez-en sûrs, nos enfants et nos neveux se demanderont ce que nous pouvions bien vouloir dire en parlant sans cesse du spectre de l'ancien régime, de l'ordre moral ou de la réaction. Ils ne comprendront rien à ces vieilleries, parce qu'ils n'auront pas eu à se faire eux-mêmes leur libre examen et leur libre pensée, parce qu'ils l'auront sucé avec le lait de leur mère et avec la parole de leur maître d'école. Il leur semblera aussi naturel d'être éclairé dans leur intelligence que de l'être dans leurs yeux par la lumière du soleil.

Vous aurez alors une France unie, partout semblable à elle-même, une France qui pourra véritablement, dans son repos et dans sa force, recueillir et réunir tous ses enfants.

Mais ce n'est pas sur l'école que j'ai besoin de m'appesantir ; cette cause est gagnée, la victoire est assurée.

Il ne faudra purement et simplement pour réussir, que frapper un peu fort à la porte du Sénat et dire : Ouvrez ! c'est la France de l'avenir qui frappe, et qui demande à entrer.

Après l'école, il y a l'Eglise. Je ne dis pas les Eglises, parce qu'il est bien certain que si le sentiment public est préoccupé, que si la France a été inquiète après avoir été asservie, ce ne sont pas les Eglises qui l'ont troublée ; s'il y a eu une question cléricale, c'est qu'il y avait entre toutes les confessions religieuses, et par excellence, une Eglise qui avait pris à tâche de combattre l'esprit humain dans toutes ses libertés, dans toutes ses franchises, de ramener violemment la France aux pires traditions du passé et de s'opposer aussi bien à son expansion extérieure, — Messieurs, plus d'un gouvernement est tombé pour avoir contrarié l'Eglise sur ce chapitre, — qu'à son libre développement à l'intérieur ; c'est que, comme on l'a dit, cette Eglise était une faction politique dans l'Etat, et c'est pourquoi l'on était sûr de frapper le véritable adversaire en plein visage en disant : le cléricanisme, voilà l'ennemi !

On ne s'y est pas trompé ! Aussi vous pouvez voir, vous pouvez lire et entendre contre qui tout ce parti aux abois dirige ses diffamations et ses calomnies, et quels adversaires il a choisis entre tous. S'il y a quelque chose qui me surprend sans m'indigner, c'est de voir quels collaborateurs le cléricanisme rencontre sur son chemin.

Le cléricanisme a été vaincu et abattu, mais il n'est pas mort. Et je pense qu'il y a mieux à faire qu'à le traiter selon des formules plus ou moins creuses. Il faut s'enquérir de ce qu'il détient encore de puissance administrative et publique ; il faut se livrer à un travail minutieux d'enquêtes et d'investigations sur les forces de son influence et de son crédit ; lui couper toute espèce de communication avec l'administration laïque et politique, rayer ses privilèges, ces prérogatives que lui confère le décret de messidor et dont il tire si grande vanité ; examiner son budget, le réduire et le maintenir dans les limites de la lé-

gislation concordataires ; regarder de près à cette immense fortune de main-morte qui est un scandale dans ce pays des Gaules, composé de paysans et de petits propriétaires ; savoir enfin si l'impôt fonctionne sur tous ces biens, acquis par des moyens plus ou moins légitimes ; or, il se trouve que précisément il ne fonctionne pas !

J'ai fait dresser une carte que je distribuerai à vos comités : elle comprend tous les départements de France où se trouve indiqué, par un système graphique, l'état des biens d'Eglise touchés par l'impôt. Je ferai distribuer aussi quelques exemplaires de cette carte instructive à la presse "ad usum Delphini." Vous verrez que l'enquête qu'on a faite sur les biens des congrégations religieuses est, permettez-moi de le dire, une enquête d'amateurs, une enquête pour en avoir fait une, mais une enquête à laquelle il manque tout et le reste.

C'est mon opinion qu'il convient de regarder de près tous ces biens de main-morte, et que nous avons besoin d'une législation qui les reprenne, les supprime, les abolisse. Il n'y aura sur ce point qu'à s'inspirer des admirables travaux de la première Constituante, et ils le savent bien !

UNE VOIX. — Nous aussi.

M. GAMBETTA. — Alors, nous le savons tous, et ainsi nous serons d'accord pour l'exécution.

Il conviendra en outre de regarder de près à une chose extrêmement importante, je veux dire d'examiner le traitement qu'on alloue aux curés, aux desservants, aux vicaires, et qui s'élève chaque année à 45 millions. Messieurs, ce n'est pas là un traitement comme les autres, quand on examine un peu soigneusement la législation qu'on invoque, et que j'invoque tout le premier, le Concordat et les articles organiques. On doit ce traitement aux curés, mais on ne le doit pas aux desservants ; on leur doit une indemnité. Je dis ainsi que vous avez là, avant de passer à l'abolition du budget des cultes, à laquelle je ne me rallie pas, un moyen de gouvernement du clergé, et que vous avez de plus non seulement dans le Concordat, mais dans le simple code pénal, toute une législation extrêmement tutélaire et protectrice, et des droits de l'Etat, et des droits de simples citoyens trop souvent livrés

aux caprices des cléricaux. Avant qu'on porte la main sur le budget des cultes, je demande qu'on se rende compte, par des dispositions transitoires, de la série des moyens et des forces dont on dispose, pour empêcher cette hostilité du clergé et pour le forcer à être, lui aussi, le respectueux serviteur du régime que la France s'est librement donné.

VOUS REUSSIREZ

Vous guérez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du BAÛME RHINMAL. Il soulage immédiatement et guérit rapidement. Dans toutes les pharmacies.

Saint-Support

Les hommes sages viennent de l'Est, mais les conquérants viennent du Nord. L'un des curés du comté de Monsieur le Maire vient d'acquérir un nouveau titre à notre estime et à notre affection. Il a créé un saint absolument inconnu dans l'histoire de notre Sainte Mère, et voici comment il a procédé :

Après avoir annoncé au prône les grandes et les basses messes de la semaine — business, as you know — il a prononcé l'allocution suivante :

Mes frères, tous les ans vous consacrez un mois tout entier à Saint-Joseph, le mois de mars. Le mois des fleurs, époque touchante s'il en fut, a été consacré à la Vierge, les mois de juin et juillet furent ensuite dédiés au culte exclusif de deux autres saints dont je ne me rappelle plus les noms. Il ne restait plus que le mois d'août qui n'est l'apanage d'aucun saint connu dans le calendrier, et j'ai décidé de donner à ce mois béni entre tous un caractère tout particulier et de l'appeler le mois du saint-frusquin. Pour bien honorer ce digne personnage, il vous suffira de payer l'impôt du support, c'est-à-dire une piastre par année, et je vous prierai de

remarquer que c'est obligatoire, si vous voulez vous réndre dignes des faveurs du ciel et attirer sur vous et vos familles la bénédiction du Seigneur. Ainsi-soit-il.

Les habitants de l'endroit, malins, n'ont fait ni une ni deux et ont immédiatement baptisé le nouveau saint et le vénèrent sous la vocable de Saint-Support.

JEROME.

La Repartition des Taxes

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, la proportion des taxes payées par les districts de la partie ouest de la province, comparative-ment à celles que paient tous les autres districts. Aujourd'hui, nous donnons le tableau des taxes payées par les marchands de gros et les épiciers dans les mêmes districts. Ce tableau est extrait des données officielles du gouvernement provin-cial, publiées dans le même rapport de l'hono-rable M. Duffy, alors trésorier de la province.

Nous prendrons la même division et nous prou-verons, une fois de plus, que la plus petite par-tie de la province fait vivre la plus grande et n'en reçoit aucun équivalent sous aucune forme.

Le montant total des sommes perçues pour licences est \$172,186.48.

Le district de Montréal est taxé pour sa part \$134,476.16 et celui de Québec \$37,641.92.

Voyons maintenant la proportion des deux di-visions de la province que nous avons données dans notre dernier numéro :

Beauharnois.....	\$ 1,210.00
Bedford.....	160.00
Iberville.....	1,226.67
Joliette.....	2,525.00
Ottawa.....	1,545.00
Pontiac.....	927.00
Richelieu.....	2,496.00
St-François.....	3,295.00
St-Hyacinthe.....	3,150.00
Terrebonne.....	1,040.00
	\$ 17,568.67
Plus Montréal.....	116,907.49
Grand total.....	\$ 134,476.16

Voyons maintenant les chiffres pour tout le reste de la province :

Arthabaska.....	\$ 845.00
Beauce.....	980.00
Bonaventure.....	375.00
Charlevoix.....	250.00
Chicoutimi.....	226.67
Gaspé.....
Kamouraska.....	285.00
Lac St-Jean.....	718.75
Iles de la Madeleine.....
Matane.....	320.00
Montmagny.....	934.40
Rimouski.....	917.50
Saguenay.....
Témiscouata.....	1,760.00
Trois Rivières.....	6,060.00
	<hr/>
	13,668.92
Plus Québec.....	23,978.00
	<hr/>
Grand total.....	\$37,646.92

Nous avons pris dans le rapport officiel les chiffres donnés en regard de chaque district, qui ne concordent peut-être pas avec le montant total. Ce sont les employés du gouvernement qui sont responsables de ces erreurs probable-ment involontaires, mais, dans tous les cas, l'é-car-t ne peut pas être considérable, et nous trou-vons de ce chef, en prenant les chiffres donnés dans notre dernier numéro, que les onze districts de l'ouest de la province paient au trésor provin-cial la bagatelle de \$431,526.71, lorsque les seize autres districts réunis paient l'énorme somme de \$85,662.32.

Dans notre prochain numéro, nous démonstre-rons qu'il y a de grands hôtels en dehors de Montréal, payant à peine le tiers de la licence demandée aux restaurateurs de Montréal.

CIVIS.

J'offre mes compliments les plus sincères à M. A. Millette, gérant de la Canada Guarantee Compagny, relativement au succès qu'il a obtenu lors du pique-nique des enfants de Longueil au Bout-de-l'Île. L'énergie de M. Millette nous est bien connue, et du moment qu'il s'associait à cette œuvre philanthropique de la *Presse*, tout était dit.

Le Portefeuille

Un soir, tard, après une journée infructueuse, Jean Loqueteux se décida à rentrer chez lui... chez lui !... Il appelait ainsi un banc qu'il avait choisi dans le square de la place d'Anvers, et sur lequel, depuis plus d'un mois, il dormait, avec la voûte d'un maronnier pour baldaquin... A ce moment précis, il se trouvait sur le boulevard, au Vaudeville, où la concurrence, de soir en soir, plus nombreuse, son peu d'agilité à se remuer, la malchance aussi, lui avaient valu une soirée dérisoire... deux sous... et encore deux sous étrangers qui n'avaient pas cours...

— Donner deux mauvais sous à un pauvre bougre comme moi... un millionnaire !... Si ça ne fait pas pitié !...

Il revoyait le monsieur... un beau monsieur, bien nippé... cravate blanche... plastron éblouissant... canne à béquille d'or... Et Jean Loqueteux haussait les épaules, sans haine.

Ce qui l'ennuyait le plus, c'était de regagner la place d'Anvers... c'était bien loin et il était bien las... mais il tenait à "son chez lui", à son banc. Il n'y était pas trop mal après tout, et il était assuré de n'y être pas dérangé... car il connaissait les agents qui avaient fini par le prendre en pitié, et le laissaient dormir à sa guise.

— Sacristi ! dit-il, voilà une mauvaise journée. Depuis trois semaines, je n'en ai pas eu une si mauvaise... Et l'on a raison de dire que le commerce ne va plus, et que c'est la faute aux Anglais... Sacrés Anglais !...

Il se mit en marche, n'ayant pas perdu l'espoir de rencontrer, en chemin, un monsieur charitable ou un pochard généreux qui lui donnerait deux sous... deux vrais sous, avec quoi il pourrait acheter du pain, le lendemain matin.

— Deux sous !... deux vrais sous... ce n'est pourtant pas le Pérou !... se disait-il encore, tout en marchant lentement, lentement... car, outre sa fatigue, il avait une hernie qui le faisait souffrir plus que d'ordinaire.

Et, comme il marchait depuis un quart d'heure, désespérant de rencontrer le monsieur providentiel, il sentit, tout à coup, sous ses pieds, quelque

chose de mou. D'abord, il pensa que ça pouvait être une ordure... Et puis, ensuite, il réfléchit que ça pouvait être quelque chose de bon à manger... Est-ce qu'on sait jamais ? Le hasard n'aime guère les pauvres, et il ne leur réserve pas souvent des surprises heureuses... Pourtant, il se souvenait, un soir, avoir trouvé, dans la rue Blanche, un gigot de mouton, tout frais, un magnifique et énorme gigot, tombé, sans doute, de la voiture d'un boucher... Ce qu'il avait sous les pieds, à cette heure, ce n'était pas, bien sûr, un gigot... e'était peut être une côtelette...

— Ma foi !... se dit-il... faut voir ça, tout de même !...

Et il se baissa pour ramasser l'objet qu'il tenait sous ses pieds...

— Hein ! fit-il... quand il l'eut touché... c'est pas des choses qui se mangent... Je suis volé...

La rue était déserte... Nul sergot, faisant sa ronde... Il s'approcha d'un bec de gaz pour se rendre compte de ce qu'il avait dans la main...

— Ah bien ! par exemple !... ça, c'est plus fort !... murmura-t-il, tout haut.

C'était un portefeuille de maroquin noir, avec des coins d'argent... Loqueteux l'ouvrit, en examina l'intérieur... Dans un des compartiments, il trouva une liasse de billets... dix billets de mille francs attachés par une épingle.

— Ça, par exemple !... répétait-il...

Et, dodelinant de la tête, il ajoutait :

— Quand je pense qu'il y a des gens qui ont des portefeuilles comme ça dans leurs poches... et dans leurs portefeuilles, des dix mille francs !... Si ça ne fait pas pitié !...

Il fouilla les autres compartiments du portefeuille... Il n'y avait rien... Pas une carte... pas une photographie... pas une lettre... pas un indice, par où l'on pût connaître le propriétaire de cette fortune... qu'il avait là... dans la main...

Et, refermant le portefeuille, il se dit :

— Eh bien, merci ! Va falloir que je porte ça au commissaire de police. Ça va me déranger de ma route ; je suis déjà bien, bien fatigué. Non, vraiment, je n'ai pas de chance, ce soir.

La rue était de plus en plus déserte. Nul pas

saut ne passait. Nul sergot faisant sa ronde. Jean Loqueteux rebroussa chemin et se rendit au commissariat de police le plus prochain.

Jean Loqueteux eut beaucoup de peine à pénétrer jusqu'au magistrat. Ses vêtements en guenilles, la peau décharnée et cendreuse de son visage, firent qu'on le prit, tout d'abord, pour un malfaiteur. Et peu s'en fallut qu'on ne se ruât sur lui, et qu'on ne le bouclât au poste. Mais à force de douceur, d'insistance tranquille, il obtint enfin la faveur d'être introduit dans le bureau de M. le commissaire de police.

— Monsieur le commissaire de police, salua Jean Loqueteux, je vous apporte une chose que j'ai trouvée, sous mon pied, tout à l'heure, dans la rue.

— Qu'est-ce que c'est ?

— C'est ça, monsieur le commissaire... répondit le pauvre hère, en tendant, du bout de ses doigts osseux, le portefeuille.

— Bien, bien ! Et naturellement, il n'y a rien dans ce portefeuille ?

— Voyez vous-même, monsieur le commissaire.

Celui-ci ouvrit le portefeuille, sortit la liasse de billets, les compta. Et, les yeux tout ronds de surprise :

— Mais dites donc... mais dites donc ? s'écria-t-il, il y a dix mille francs ! Mais sapristi ! c'est une somme énorme... une somme... énorme !... non d'un chien !

— Jean Loqueteux restait très calme... Il prononça :

— Quand je pense qu'il y a des gens qui ont des dix mille francs dans leurs portefeuilles... ça fait pitié !

Le commissaire ne cessait de considérer le vagabond, avec une expression dans les yeux... une expression bizarre, où il y avait plus d'étonnement encore que d'admiration.

— Et c'est vous qui avez trouvé ça ? Mais, sapristi... vous êtes un honnête homme... un brave homme. Vous êtes un héros ! Il n'y a pas à dire, vous êtes un héros.

— Oh ! monsieur le commissaire.

— Un héros !... Car, enfin, vous auriez pu... Enfin, mon brave homme, vous êtes un héros, quoi ! C'est un acte splendide que vous faites

là... un acte héroïque ! Je ne trouve pas d'autre mot. Comment vous appelez-vous ?

— Jean Loqueteux, monsieur le commissaire.

Le commissaire leva vers le profond enfumé de son bureau deux bras attestateurs :

— Et il s'appelle Jean Loqueteux ! C'est admirable ! Votre profession ?

— Hélas ! répondit le mendiant, je n'ai aucune profession !

— Vous vivez de vos rentes ?

— De la charité publique, monsieur le commissaire. Et, vraiment, puis-je dire que j'en vis ?

— Oui ! oui !... Ah ! diable !

Ici, le commissaire esquissa une grimace, et d'une voix moins enthousiaste :

— Enfin, vous êtes un mendiant !

— Dame ! monsieur le commissaire.

— Oui ! oui !

Le commissaire était devenu grave. Après un petit silence :

Votre domicile ?... interrogea-t-il à nouveau. Jean Loqueteux répondit, découragé :

— Comment voulez-vous que j'aie un domicile ?

— Vous n'avez pas de domicile ?

— Hélas ! non.

— Mais vous êtes forcé d'avoir un domicile. Forcé par la loi !

— Et par la misère... je suis forcé de n'en pas avoir. Je n'ai pas de travail. Je n'ai aucune ressource. Et, quand je tends la main... on me donne des sous étrangers... Par surcroît... je suis vieux et malade. J'ai une hernie.

— Une hernie ! Une hernie ! Vous avez une hernie ! Mais vous n'avez pas de domicile. Vous êtes en état de vagabondage. Vous êtes, tout simplement, passible du délit de vagabondage ! Un héros, c'est évident. Vous êtes un héros ! Vous êtes aussi un vagabond. Il n'y a pas de lois pour les héros. Il y en a contre les vagabonds. Et je suis forcé d'appliquer la loi, moi. Cela me gêne... cela m'ennuie... parce que... ce que vous avez fait... c'est très bien. Mais, que voulez-vous ? La loi est la loi !

Pendant qu'il parlait, il faisait sauter dans sa main le portefeuille. Et il continuait :

—Voilà ce portefeuille! D'accord! A votre place, et dans votre situation, il n'y en a peut-être pas beaucoup qui l'eussent rapporté. J'en conviens! Votre action est fort méritoire. Elle est digne d'une récompense. Et cette récompense... que je juge pas inférieure à cent sous... vous l'aurez sans doute, dès que nous aurons retrouvé — si nous la retrouvons jamais — la personne à qui appartiennent ce portefeuille et les dix billets de mille francs qu'il contient. Oui, mais il ne s'en suit pas pour cela que vous ayez un domicile... et tout est là, Jean Loqueteux. Comprenez-moi bien. Il n'existe pas, dans le Code, ni ailleurs, un article de loi qui vous oblige à retrouver, dans la rue, des portefeuilles garnis de billets de banque. Il y en a, au contraire, un qui vous force à avoir un domicile! Ah! vous eussiez mieux fait, je vous assure, de trouver un domicile, plutôt que ce portefeuille!

—Alors? demanda Jean Loqueteux.

—Alors, répondit le commissaire... voilà! Vous allez coucher au poste, cette nuit... et, demain, je vous enverrai au Dépôt!

Et il sonna. Deux sergents se présentèrent. Le magistrat fit un geste. Et, tandis qu'ils emmenaient Jean Loqueteux au poste, celui-ci gémissait :

—Ça, par exemple! Vraiment, je n'ai pas de chance, aujourd'hui!..

OCTAVE MIRBEAU.

MARTHE

Extrait de *Scènes de la Vie d'Artistes*

A Melle Béragère

Jean d'Ardenne

L'auteur de ce travail encore inédit nous en a gracieusement adressé un chapitre que nous publierons dans notre prochain numéro. Il est bien connu à Montréal dans le monde des lettres et nous ferons certainement plaisir à nos lecteurs en leur offrant cette primeur.

LA DIRECTION,

LETTE D'UN JESUITE

POUR LA DESTRUCTION

D'UN ORDRE RELIGIEUX

La loi sur les Associations produit aujourd'hui son premier effet, si, par effet, on entend un acte, non une parole: S. E. Mgr Perraud, évêque d'Autun, cardinal de la Sainte-Eglise, membre de l'Académie française, donne sa démission de supérieur général des Oratoriens.

Cet ordre demande l'autorisation. Par contre, les Jésuites semblent décidés à ne pas solliciter une faveur qu'ils n'obtiendraient pas.

On parlait au sujet d'un document extraordinaire que l'héritier de Port-Royal—ami naturel des Oratoriens—détenait. Il me dit :

—Il est vrai que j'ai un document assassin contre les Jésuites, une arme qui est d'autant plus meurtrière qu'elle sort de leur arsenal. C'est une lettre du Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV. Elle date de 1710 et fut retrouvée dans les papiers de M. d'Aguesseau. Elle est presque inédite, car M. Challemeil-Lacour tout seul en a parlé le 3 décembre 1877 dans la *République française*. Dans cette lettre, le Père Le Tellier indique les meilleurs moyens pour détruire un Ordre religieux, celui de l'Oratoire bien entendu.

Mais je ne crois pas que l'heure soit bonne pour la publier: Montesquieu demande qu'à certaines heures on voile la statue de la Liberté. Je crois qu'à d'autres moments il est préférable de mettre une lousse sur l'image de la Vérité.

Cette vieille lettre, s'éveillant dans la mémoire d'une postérité, écraserait trop fort les Jésuites et l'acte manquerait de générosité dans les circonstances du malheur qui les cernent.

Le professeur exceptionnel et disert qui garde dans son cerveau la gloire des Jansénistes et dans sa poche la clef de Port-Royal en ruines me dit ces paroles et me tendit en même temps la lettre du Père Le Tellier.

Je l'ai lue d'un bout à l'autre bout. Je voudrais la publier de même, et pour des motifs opposés à ceux qui font désirer à d'autres qu'elle

reste dans l'ombre. Cette lettre est purement admirable. C'est une des pages les plus solides qui aient été construites par un cerveau politique. Les siècles qui ont coulé sur ce document lui ont donné la patine que prennent les bronzes après le temps nécessaire, la dureté que prennent les granits après les hivers.

M. Challemel Lacour, qui publia ce verbe pour ennuyer les Jésuites, ne put garder un cri d'admiration : " Elle suffirait à prouver, dit-il, que si le Père Le Tellier n'était pas une intelligence vulgaire, s'il avait de la hardiesse dans l'esprit et des aperçus dignes d'un véritable politique, c'était certainement un méchant homme."

Mais il vaut mieux citer du Le Tellier que du Challemel-Lacour, et je cite. Il s'agit, bien entendu, des Oratoriens, ennemis nés des Jésuites. Voici le joli portrait de la Compagnie que présidait, hier encore, le cardinal-évêque d'Autun :

" L'institution de l'Oratoire est formée sur un projet tout à fait séditieux, dit le Père Le Tellier, et opposé à la forme de l'Etat ; elle a tous les plus grands avantages des communautés religieuses sans en avoir ni la dépendance ni les autres incommodités."

Et le portrait de continuer, sans aucune flatterie, longuement, largement, à la belle manière de l'ancienne langue.

Le Père Le Tellier marque ensuite qu'il ne prévoyait pas Léon XIII et les adhésions à la République.

" La Religion romaine ne convient pas à l'Etat républicain, mais elle semble faite exprès pour soutenir et pour fonder un état monarchique. Son esprit est un esprit d'unité, de soumission et de dépendance. La voie par laquelle elle nous prescrit ses dogmes est une voie d'empire et d'autorité, etc. L'esprit des Oratoriens est entièrement opposé à la religion romaine et surtout au centre de l'unité ; ennemis de l'autorité, voulant tout soumettre à la voie d'examen, etc., et demandant sans cesse un concile pour déposer le pape ; enfin ils sont toujours pour les jugements des hommes assemblés ; tout ce qui a l'air de république les enchante ; tout ce qui vient de l'autorité d'un seul leur déplaît, ils ne peuvent s'y soumettre, etc.

" Dans le temps qu'ils ôtent de la religion le libre arbitre, ils nourrissent les peuples dans un esprit de liberté. Liberté, vérité, voilà leur cri de guerre, liberté de l'Eglise gallicane, liberté du joug du Prince, liberté du joug des Jésuites, ils n'osent encore rien dire de plus "

L'illustre Jésuite revient sur le sujet et dit plus loin :

" Les Jésuites connaissent parfaitement la politique des Rois. Ils apportent tout à l'autorité royale : très nécessaires dans un état monarchique, mais mauvais républicains.

" Les Pères de l'Oratoire sont au contraire très instruits de la politique du peuple ; ils rapportent tout au peuple, excellents personnages dans une République, mais mauvais sujets des rois "

Le Père Le Tellier, dont la politique grandit d'horizon à chaque tour de phrase, expose pour les ministres futurs qu'il ne faut jamais troubler les Ordres religieux par de petites persécutions. Cela sert à grandir et à exalter les victimes :

" Pour agir prudemment et efficacement à leur égard, il faut regarder et ce qu'ils sont et ce qu'on en pense parmi le peuple. Il faut les juger selon ce qu'ils sont et les punir ensuite d'une manière qui puisse faire revenir le peuple de son préjugé, et lui faire respecter l'arrêt et craindre le juste pouvoir de celui qui le prononce.

" En exiler quelques-uns, les menacer aujourd'hui, demain leur faire signer un formulaire : ensuite les déférer au conseil et les renvoyer absous ; tantôt leur ôter des collèges, tantôt entreprendre de leur prescrire un vœu et une réforme, c'est les insulter et leur donner des armes ; ils ne se soutiennent que par la compassion des peuples, et c'est donner tous les jours nouvelle matière à cette comparaison."

Et le Père Jésuite ajoute :

" Juger un homme aujourd'hui, prononcer son arrêt et le pendre demain, c'est justice ; personne n'en dit rien. Mais punir le même homme tous les jours, aux yeux du peuple, quoique par des peines légères, c'est persécution ; tout le monde murmure ; on n'aime pas à voir longtemps souffrir le patient ..

“ Il faut ou les détruire totalement ou les laisser comme ils sont.”

On assure que Jules Ferry, auteur et victime de l'article VII, avait cette phrase gravée sur une petite plaque de cuivre et posée sur son bureau.

Le Père Le Tellier, continuant, donne la bonne récolte pour détruire un ordre religieux, pour lui ôter ses maisons avec ses revenus :

“ C'est un très grand mal, je l'avoue, que de désunir ceux que des liens indissolubles unissent ; mais quel mal y a-t-il à désunir ceux qui ne sont attachés par aucun lien ? C'est un ordre, au contraire, et une justice, c'est mettre chaque chose en sa place : c'est une confusion qu'une assemblée de cette nature, un abus et une licence, un monstre dans un Etat.

“ Cela est contraire au droit des gens, dira-t-on, etc. ; mais cette assemblée est contraire par sa nature au droit de l'Etat ; elle l'est encore plus par sa conduite, et ce qui est opposé au droit du royaume est toujours contraire au droit des gens. Et c'est favoriser le droit des gens que de le détruire.

“ Ils ne sont pas en si grand nombre ; plus de la moitié ont du bien, des bénéfices ou des pensions ; quel tort leur fait-on en les envoyant chez eux manger leur bien ? Et ceux qui n'en ont point, on peut trouver mille moyens de les pourvoir, et ils ne seront pas embarrassés de leur personne.

“ Quoi ! dira-t-on, on leur ôtera leurs maisons avec les revenus attachés, etc. ? A qui sont ces maisons ? Elles ne sont pas aux particuliers ; mais cette communauté est un fantôme qui s'évanouit quand on veut le toucher. Elle n'est pas un possesseur fixe et valable. C'est un tout composé des particuliers qui peuvent se disperser et anéantir le tout quand bon leur semblera, et la complexion ou la somme totale des êtres contingents ne peut jamais former un être nécessaire.

“ Ils sont fondés par arrêt du Parlement, par lettres patentes du roi et par bulle du pape, ils seront détruits avec les mêmes formalités comme ils ont été fondés.

“ Mais cela fera crier le public, etc. ; au con-

traire, on détruira par là ce qui le fait crier, et le cri du peuple en cette occasion, ne servira qu'à justifier leur ruine. D'ailleurs, le cri du peuple finira bientôt ; car ainsi est le vulgaire ; il s'assemble pour voir pendre un homme : si le bourreau le fait souffrir, il murmure ; dès qu'il est pendu, il n'y songe plus.”

Ce dernier trait part d'un cerveau qui avait mesuré les consciences.

Le Père Le Tellier expose, dès 17010, l'opinion de quelques hommes actuels qui auraient voulu voir les évêques se mêler à la disparition des Ordres religieux :

“ Il serait à souhaiter que quelque évêque voulut entreprendre cette cause ou que le clergé de France l'appuyât auprès du roi, en joignant ainsi l'autorité ecclésiastique au pouvoir séculier : mais il est fort délicat de tenter les évêques là-dessus. D'ailleurs, si ceux qu'on choisirait n'avaient pas un certain génie et un zèle prudent, à l'épreuve des inconstances, ils seraient capables de faire échouer tout.”

Le Père termine en s'élevant sans trembler et sans gaucher, contre les peureux qui veulent réformer l'Ordre religieux quand il s'agit de détruire.

“ Le projet est petit ; il est de l'Oratoire et nullement de la Société. Dans une République, il vaut toujours mieux faire peu que de ne rien faire. Mais dans son Royaume, et sous un roi comme le nôtre, faire peu, c'est faire rien.”

Pour se faire la main, en terminant, le Père Le Tellier exécute les évêques de son temps, oh ! d'un mot, d'une indication, d'une simple citation latine. Il expose qu'il serait mauvais de mettre l'Ordre sous la main de l'évêque, et il cite un texte latin qu'il applique aux évêques : “ Beaucoup sont invalides et faibles ; beaucoup sommeillent.”

Cette lettre auguste, presque sublime, qu'un Richelieu ou un Bonaparte aurait pu signer, a gardé, après deux siècles, une fraîcheur que tout tend à conserver.

Le public croit que la guerre est finie entre les Oratoriens et les Jésuites à l'heure où tous ces tronçons de corps coupés sont dans la même cuve. Pas du tout. Le mercredi, 24 juillet, le

Père Chauvin, Oratorien, exposait à M. Julien de Narfon pourquoi son Ordre demandait l'autorisation et sous sa copieuse conversation le fils de Bérulle glissait ceci entre autres choses : " Nous croyons qu'ils se trompent ceux qui, au lieu d'aguerrir et de fortifier la volonté de l'enfant, écartent avec soin toute occasion de lutte, coulent toute âme dans un moule uniforme... paralysent de la sorte l'initiative personnelle... et jettent dans la vie des hommes sans initiative et sans défense."

Ce paquet est pour les Jésuites, qui ont de fortes épaules et en ont reçu de plus lords. Mais n'est-il pas curieux de voir ces Ordres religieux qui se combattent au moment de disparaître, comme dans les prisons de 1793, les gentilhommes se chamaillaient sur leurs parchemins et disputaient sur la pureté d'un sang qui allait couler avec égalité.

JEAN DE BONNEFON.

BON A SAVOIR

Le remède le plus efficace pour toutes les affections des voies respiratoires est le BAUME RHUMAL qui guérit tous ceux qui en font usage.

... CHRONIQUE ...

L'augmentation de la population de Québec, si j'en juge par les chiffres du dernier recensement, n'est pas suffisante.

Voyons, M. Laurier, imitez votre copain, M. L. O. David, donnez l'exemple !

* * *

Le conservateur de la Bibliothèque Paroissiale demande aux citoyens de Montréal des conseils sur le choix des livres qu'il doit acheter pour sa bibliothèque. Tout indigne que je sois, je me permettrai de donner mon humble opinion à ce sujet :

Voici donc ce que le fonctionnaire en question fait savoir au public par le canal des grands journaux :

La direction a l'honneur d'informer le public que la réouverture de la Bibliothèque Parois-

siale de Notre-Dame aura lieu mardi le 20 courant.

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes tous les jours de semaine, sauf le lundi, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, et le dimanche de 1 à 3 heures.

La bibliothèque s'est encore enrichie cette année de toutes les dernières nouveautés littéraires. De plus, la direction prie les abonnés et toutes les personnes qui s'intéressent aux bibliothèques publiques, de bien vouloir lui faire parvenir toute suggestion qu'ils croiraient utile ou avantageuse, pour les futures acquisitions.

Si j'étais à la place du bonhomme mis en cause (style du Palais) j'irais immédiatement acheter les œuvres complètes de Dumas, père et fils, Georges Ohnet, de Balzac, Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Eugène Sue, Camille Flammarion, Pierre Loti, etc., etc. Il n'aurait que l'embarras du choix, et il serait certain de plaire à sa clientèle.

Je lui conseillerais, cependant, de ne pas mettre ces ouvrages entre les mains de jeunes demoiselles, car elles ne sont peut-être pas préparées à les lire.

* * *

Mon directeur vient de prendre une détermination qui m'ennuie. Après m'avoir prié de lui fabriquer une constitution et des règlements pour une société mutuelle qu'il avait l'intention de fonder, il m'annonce qu'il a momentanément suspendu ses projets. Au fond, cela m'est absolument égal, car je conserve mon manuscrit, mais j'aurais préféré le passer de suite.

* * *

J'ai eu l'occasion de causer avec M. Boiron, le principal organisateur de la troupe d'opéra-comique, et il m'a appris que tout marchait à merveille. La compagnie a reçu ses lettres-patentes du gouvernement, les travaux de transformation du théâtre de l'Eldorado ont été immédiatement commencés, et tout fait présager l'ouverture du théâtre vers le 15 octobre.

Les capitalistes à la tête de ce mouvement offrent des garanties sérieuses de réussite, et il n'y a pas le moindre doute que la nouvelle organisation saura profiter des erreurs commises par ses prédécesseurs, et les utiliser à son profit.

C'EST VRAI

Vous guérissez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du BAUME RHUMAL. Il soulage instantanément et guérit rapidement. 25 cts partout,

LE MENUET

Une grise après midi de novembre annonce l'hiver moscovite. Le Kreml, enveloppé de remparts, se hérissé dans la brume, et ses tours en briques, ses minarets, ses donjons, ses créneaux, ses clochetons découpent follement sur le ciel leurs angles et leurs courbes : les toitures pointues ou arrondies, rouges, noires, dorées, disparates, sauvages, sortent l'une de l'autre et se mêlent comme en un cauchemar grotesque où Byzance et Florence, Madras et Nuremberg, Athènes et Pékin, rassemblées par un épileptique, essaieraient de s'unir dans un brouillard du Pôle.

A l'intérieur, des couloirs sombres ou scintillent des lampes s'allongent, font des coudes, montent, redescendent, avec des marches humides, des fenêtres à grilles de fer, et les murailles en pierre nue, en bois découpé s'allument, par endroits, de vermillons, d'ocres et de dorures. Parfois, un bruit de hallebardes frappe les dalles des pas glissent, en s'efforçant d'être silencieux ; l'air, un moment, vibre et les répercute, puis les étouffe, inquiet lui-même, comme le pas des hommes.

Une musique de violons se faufile dans ces pénombres ; mais elle semble là si déplacée que sa grâce y devient une perversité ; les notes qui meurent en routent et qui reprennent, se perdent et se rejoignant, ressemblent à des rires entrecoupés de sanglots, à des efforts de joie, à des mensonges d'apparat, et cet air galant de menuet porte une angoisse d'agonie.

Dans le salon de l'impératrice on danse.

Catherine Ire, entourée de ses filles, se tient debout, en avant des violons ; les dames d'honneur sont rangées au fond, près de la muraille. M. de Campredon, ambassadeur du roi Louis XV aristocratiquement plongé dans un fauteuil, a

l'air de présider la fête ; M. de Villebois se penche vers son épaule, et lui parle en souriant. Le margrave de Bayreuth et le baron de Pollnitz, un peu en arrière, sont assis, et tous deux, avec une gravité narquoise, contemplant l'impératrice qui, la jambe gauche tendue et le bras droit recourbé, lève un pan de sa jupe d'où émerge un grand pied d'Allemande, chaussé d'or.

Sa Majesté tsarienne est petite avec une puissante poitrine ; son visage rond, haut en couleurs est brûlé par l'air vif des camps, et ses yeux sont gros ; sous le diadème, ses cheveux blonds sont teints en noir. Elle est vêtue de brocart, et son corps de jupe est constellé de pierreries qui dessinent, sur la soie, un aigle double aux ailes de diamant. à la poitrine des perles, aux yeux de rubis, aux serres de topazes. Une tache de graisse s'arrondit sur la soie du corsage, parmi les bijoux. Des médailles de saints et des ordres de chevalerie décorent le buste impérial et cliquettent en se heurtant, à chaque mouvement de la souveraine, dans la cadence des violons, quand apparaît ou disparaît la pointe du grand pied chaussé d'or.

Le margrave se penche vers M. de Campredon :

—Voilà une maison, dit-il, tenue sur un bon pied.

Catherine n'entend pas la langue française ; cependant elle devine qu'on la moque. Elle n'en a point souci. En d'autres temps, elle se mêlerait aux railleurs, pour jouir de mettre mal à l'aise les plaisantins du plus beau monde.

—Mes pieds sont grands ? Je les mets dans les plats ! Vous me trouvez mauvaise grâce ? Eh là, monsieur l'ambassadeur, n'est-ce point miracle au contraire que se tienne si bien une ancienne blanchisseuse de Livonie ?

Mais aujourd'hui, Catherine ne rit point. A peine elle sourit ; elle sourit de toutes ses forces, à chaque reprise du menuet. A cette heure accoutumée, l'impératrice, qui danse admirablement, doit donner et donne une leçon de pas aux princesses ses filles ; moins que jamais il convient qu'elle y manque, et plus que tous il faut qu'elle sourie, devant témoins.

— A vous, Elizabeth, dit-elle. Recommencez.

Tandis que les petites princesses dénouent leurs écharpes et les déposent, pour aller prendre au milieu du salon, la place de leur mère, Catherine, s'assied près de Mme Jouchkof, sa confidente intime. En s'asseyant, elle murmure :

— Anna, vite, achève !

Elle a parlé, la tête inclinée vers sa robe, qu'elle drape d'un revers de mains, dans un geste indifférent et tranquille. Anna Feodorovna cachée derrière le fauteuil, répond tout bas :

— Disparu, peut-être arrêté. Introuvable. Sa sœur Matrénéa le cherche, interroge les gens. Rien,

— Pauvre William ! on me l'a tué !... Tsarevna, ma fille, plus souple, le bras

— Depuis sa sortie du Kreml, hier soir, après le souper, disparu ! Or, à souper, le tzar savait déjà. Il y a juste vingt-quatre heures que le tzar Pierre a reçu la lettre anonyme.

— De qui ?

— Un serviteur de William, Mons, puni, avait écrit la lettre pour se venger. Le tzar l'a dépisté et questionné lui-même dans la chambre de torture : l'homme a tout dit ; après, on l'a pendu.

— Mon Dieu !... Plus lente, ma chérie, plus ample, la fustige...

— Avant le souper, cela se passait, et voilà pourquoi le tzar fut, hier, si brusque avec Mons. Il savait. Il va nous tuer toutes !

— Oui ! qu'on me tue, si on veut. Celui que j'aime est mort... Messieurs les violons, reprenez le motif.

— Peut-être William s'est échappé ?

— Qui l'aurait averti ? O mon Dieu, pitié ! pitié !... Elizabeth, ayez soin cette fois, d'émerveiller M. de Campredon. Je ne vous arrêterai plus de tout le menuet. Allez.

Les violons, alertes et coquets, chantent la danse, et les petites princesses, allant, venant sur le parquet ciré, faisant les révérences, sourient attentivement. M. de Campredon balance la tête avec approbation, et suit du regard les gracieuses poupées. L'impératrice immobile, les

contemple, sans voir. Elle pense, elle reconstitue, imagine, suppose, calcule. combine des hypothèses, cherche des espérances, rappelle des souvenirs : elle voit tour à tour la chère tête riante, les beaux yeux jeunes, des bourreaux qui s'approprient, le berceau des baisers, dans le parc, le boudoir du kiosque, la chambre de torture, les douces mains de l'amant, le tzar Pierre fronçant les sourcils.

— C'est mieux, chérie, c'est bien. Preste, les violons !

Tout à coup, sur le seuil, apparaît la comtesse Nikolaievitch Balk : elle est très pâle, et Catherine, avec un sourire de statue, l'examine d'un œil fixe. La comtesse lentement, tourne deux fois la tête de gauche à droite, de droite à gauche, comme pour dire : " Non... "

La tsarine soulève une main, et accentue le sourire qui invite la comtesse à se rapprocher de la souveraine. Matrénéa Balk obéit, s'avance en contournant le groupe des dansesuses, s'agenouille au baise-main.

— Ton frère ?

— Arrêté !

— Où est-il ?

— A la torture.

La dame d'honneur se relève, les yeux tendus vers ceux de l'impératrice, et les deux femmes, blêmes, face à face, s'adressent un sourire.

— Le tzar ?

— Dirige la torture.

— Oh ! mein Freund !

— Anna Feodorovna, derrière le fauteuil de la tsarine, souffle trois mots rapides :

— Prends garde, Tiétouchka !

Catherine, en effet, chancelle, et son buste se balance au rythme des violons, comme pour tomber.

Alors, dans l'antichambre, un cri sonne : " Le tzar ! "

Pierre entre, brusque, frustré, dur, vêtu de laine sombre, botté de boue, coiffé de peau : il porte sur son bras gauche un large et long cylindre, recouvert d'un linge sale. A sa vue, les princesses qui dansaient s'arrêtèrent, et les archets restent en l'air.

— Continuez.

Il traverse le salon, honorant d'un regard les ambassadeurs de France et d'Allemagne. Pendant qu'il passe, les violons, timides, hésitent encore.

—Continuerez-vous bientôt ?

La danse repart. L'empereur gagne la cheminée, et, de son poing fermé, il repousse vers le coin du marbre une pendule de Saxe, qui vibre en raclant le plateau : à la place il pose l'objet qu'il apporta, et c'est un lourd bocal de verre. Il soulève le linge, et tout le monde regarde. Les princesses poussent un cri

Une tête coupée, dans un bain d'alcool rose de sang, penche et oscille.

La comtesse Matrénéa s'écrie : " William ! Mon frère ! " Elle s'évanouit. Le tsar regarde la tsarine. Elle sourit. Les violons n'osant se taire, jouent faiblement.

—Emportez cette femme, dit Pierre.

Des serviteurs ramassent la comtesse ; Pollnitz s'agite sur son siège : M. de Campredon, impassible, lorgne le bocal.

—Ce polisson de Chambellan dit le tsar, trompait sa souveraine et concussionnait en son nom, à son insu.

—Vraiment ? dit Campredon.

—Vraiment, dit Pierre.

Il s'accoude à la cheminée.

—Danse avec tes filles, Katierinouchka, et amuse-moi : j'ai bien travaillé.

L'impératrice se lève et danse le menuet, livide, souriante.

EDMOND HARAUCOURT.

SEUL IL SUFFIT

Pour les affections de la gorge, des bronches et des poumons, n'employez que le BAUME RHUMAL seul ; il vous guérira promptement et sûrement.

UN MOYEN UNIQUE

L'unique moyen de guérir la toux est de faire usage du BAUME RHUMAL qui en même temps fortifie les bronches, les poumons, la gorge en calmant l'irritation.

L'APPARENCE DE LA SANTE

Dans le langage médical, on emploie beaucoup le mot anémie, qui veut dire tout simplement ; absence, pauvreté du sang. L'anémie n'est pas une maladie proprement dite, mais une disposition qui se rencontre dans la plupart des maladies chroniques. En effet, dans presque toutes les maladies, on peut constater que le sang est appauvri à un degré plus ou moins marqué. Il y a des gens qui sont fortement anémiques, sans avoir perdu l'apparence de la santé, sans avoir maigri, mais le moindre travail, la plus légère occupation fatiguent à l'excès. A ces personnes on conseillera les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard qui rendent au sang épuisé sa force, sa couleur et sa richesse. Dans toutes les pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyé par la malle sur réception du montant en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 383 bureau de poste, Montréal, ou à la pharmacie Baridon, 1703 rue Ste-Catherine.

ILSSONT NOMBREUX

Combien des malades ont dû le rétablissement de leur santé au BAUME RHUMAL, le spécifique sans rival pour la guérison des rhumes, toux, grippe, bronchites.

On dit que M. Bruchési n'a pas aimé l'article de la demoiselle qui a osé dire dans la gazette de l'honorable M. Berthiaume que les jeunes filles se jetaient quelquefois dans la vie monastique sans savoir ce qu'elles faisaient, et qu'il aurait même écrit un petit billet à l'honorable conseiller législatif pour le rappeler à son devoir.

Tout naturellement, et de la manière habituelle, le directeur honoraire du grand journal a fait donner une rétractation aussi plate que possible pour répondre à l'ultimatum de Sa Grandeur.

Un de nos amis nous a fait l'honneur de nous envoyer un petit article à ce sujet, et nous le publierons avec volupté.

AUX SOURDS UNE DAME RICHE, QUI A été guérie de sasurdité et de bourdonnement d'oreille par les Tympan artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON. a remis a cet institut la somme de 25,000 frs, afin que toutes les personnes sourdes qui n'out pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement, S'adreser à l'INSTITUT NICHOLSON, 80, EIGHLH AVENUE, NEW-YORK

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, a moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Demandez un numéro échantillon du REVEIL qui vous sera envoyé gratuitement pendant quatre semaines à toute adresse qui sera fournie au Canada ou aux Etats-Unis.

RIRE ET PLEURS

A une certaine époque dans la vie de la jeune fille son caractère se ressent du travail de transformation qui s'accomplit chez elle. Elle travaille avec moins d'entrain à ses leçons, et, le soir, après une journée fatigante, elle a quelquefois une crise de pleurs ou de fou rire, un état nerveux aussi désagréable pour la jeune fille qui en est atteinte, que pour son entourage. En même temps, elle souffre physiquement, elle a des maux de tête, des malaises de toute nature, des envies de vomir et parfois des vomissements ; ces symptômes accusent un état anémique auquel il convient d'appliquer les grands remèdes afin de ne pas donner au mal le temps d'empirer et de prendre des proportions alarmante. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard constituent le remède souverain par excellence de cet état nerveux qui est la conséquence d'un appauvrissement de sang. On trouve ces pilules dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyé par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 383, bureau de poste, Montréal.

Faites adonner vos amis au REVEIL.

Morton, Phillips & Cie.

PAPETIERS
FABRICANTS DE LIVRES BLANCS
ET IMPRIMEURS.

1755 et 1757 Rue Notre Dame,
... Montreal.

Le maison Morton, Phillips & Cie. possède le brevèt du

Grand Livre à Feuilles Mobiles
(Loose Leaf Ledger)

de H. C. MILIER.

LE GRAND LIVRE DU SIÈCLE.

On trouvera dans ses magasins un assortiment
Complet de Papeterie.

POUR VOUS, MESDAMES !

Le secret de ce pouvoir étrange que la femme possède sur l'homme, ce pouvoir dont nul ne est de soustraire, réside surtout dans la beauté des traits et de la peau. Aussi, une femme qui veut conserver tout son empire doit-elle faire tout en son pouvoir pour bien garder ces deux biens inestimables. Dans ce pays, malheureusement, les maladies et les décolorations de la peau sont nombreuses et variées, et jusqu'à ce jour, nul remède efficace n'avait encore été trouvé pour leur traitement.

Aujourd'hui la science vous dote d'une préparation que vous pouvez réellement qualifier du nom de sauveur, et elle justifiera ce titre. C'est la Dermatine, qui vous rendra la peau plus belle que celle du plus rose bébé de vos rêves.

L'application en est facile, elle ne laisse aucune trace pendant que vous vous en servez et la guérison est prompte et assurée.

Quoi de plus désagréable pour une jeune et jolie femme de se voir défigurée par ces plaques d'un jaune intense, qui lui rendent la vie douloureuse. Avant la découverte de ce merveilleux procédé, les femmes étaient bien obligées de subir leur triste sort et de se résigner; mais à présent il n'y a plus de raison de se désoler, puisqu'elles ont à leur portée un remède unique.

Les taches de rousseur disparaissent comme par enchantement devant ce conquérant qui ne s'arrête jamais avant d'avoir remporté une victoire complète.

Les comédons (taches noires) s'enfuient et ne reparaissent plus après avoir subi l'action de la Dermatine.

Enfin toutes les décolorations de la peau sont guéries en très peu de temps et l'expérience vaut la peine d'être tentée.

Conservez votre beauté, mesdames, c'est un des biens les plus précieux que vous possédez.

Rendez service à vos amies qui sont dans le même cas en leur signalant la venue de ce messie.

Elles vous remercieront d'avoir été la cause indirecte de leur bonheur.

Voyez l'annonce de la Dermatine

LA

DERMATINE

POUR LA GUÉRISON DU

Masque,
des Taches de Rousseur,
des Comédons et
de toutes les décolorations
de la Peau.

GUÉRISON GARANTIE

Toutes les femmes affectées par le Masque les taches de Rousseur, les Comédons et toutes les Décolorations de la Peau, viennent de trouver

Un Sauveur !

C'est la

Dermatine

Une préparation qui enlève en quelques jours toutes les taches de la Peau, quelles qu'elles soient.

Prix: 50c. et \$1.00 la Bouteille.

S'adresser

Tiroir Postal 2184,

MONTREAL CANADA